

● (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, jusqu'à présent les autorités soviétiques n'ont pas officiellement demandé la permission d'atterrir à Gander. Officiellement ai-je dit. On m'a signalé qu'ils auraient pu demander la permission quand M. Gromyko s'est rendu à New York, mais la demande n'a pas été étudiée puisqu'elle n'a pas été faite. Donc pour autant que je sache, il n'y a pas eu de demande de présentée jusqu'à présent et comme le nombre de vols est très limité cela ne semble pas affecter les différentes mesures que nous avons mises en place.

Le député se rend probablement compte également que nous avons suspendu ou reporté la signature d'un protocole entre le gouvernement du Canada et les autorités soviétiques concernant le ravitaillement des avions à Gander. On peut affirmer que, pour l'instant en tout cas, les perspectives d'avenir relatives à ce projet ont été sensiblement changées. De toute manière, pour ce qui est de l'usage de l'aéroport de Gander, j'estime que les mesures que nous avons prises jusqu'à présent témoignent assez bien de l'attitude du gouvernement du Canada.

Quant à l'indemnisation des victimes, je ne pense pas que cette question soit réglée rapidement. D'autres pays, par exemple les États-Unis et la Corée du Sud, ont aussi présenté des revendications à l'Union soviétique. J'ai déjà exposé les démarches que nous avons amorcées. Si d'autres méthodes nous apparaissaient plus appropriées pour obtenir l'indemnisation des familles éprouvées, il est certain que nous ne les écarterions pas.

* * *

L'INDUSTRIE

WHITE FARM EQUIPMENT LTD.—L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, la question que je pose au ministre de l'Industrie et du Commerce a trait à la situation de la société White Farm. Il a déjà répondu cet après-midi que des négociations avaient eu lieu hier et qu'elles se poursuivaient aujourd'hui. Je tiens à ce qu'il sache que, tout comme moi, la vaste majorité des employés de la société White Farm ne veulent pas du tout que la division TIC reprenne en main l'entreprise. Au cours des deux années où la division TIC en a été propriétaire, ils n'ont connu qu'une suite de déboires et de déceptions.

Pourquoi le ministre ou ses collaborateurs n'ont-ils pas essayé de persuader une société bien établie comme la société Linamar Machines de Guelph, naguère participante minoritaire, de formuler une offre acceptable pour se porter acquéreur de cette entreprise et pour s'assurer qu'elle demeure canadienne et à son emplacement actuel à Brantford?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je ne connais pas toutes les offres en détail, mais j'ai appris du liquidateur que toutes présentaient quelque défaut. Le gouvernement du Canada trouverait sûrement acceptable la société que le député a nommée si elle acceptait les trois conditions essentielles que nous avons recommandées au syndic, soit

Questions orales

poursuivre l'exploitation de l'entreprise, utiliser à bon escient les avantages techniques mis à sa disposition et protéger le réseau de distribution.

Si une autre société souhaitait formuler une offre, nous aimerions qu'elle nous en informe au plus tôt. Je suis sûr que le syndic, qui a fait preuve en l'occurrence d'un esprit de collaboration extraordinaire, étudierait volontiers toute offre provenant de n'importe quelle société.

LES SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, le gouvernement a garanti, à 90 p. 100, le remboursement des prêts que les banques ont consentis à la White Farm Equipment Company, pour lui permettre de rester à flot. TIC doit aux employés entre \$4,000 et \$8,000 en arrrages, en paies de vacances et d'autres avantages sociaux comme les indemnités pour cessation d'emploi. Si cette compagnie fait faillite—et tout porte à croire que c'est le sort qui l'attend—le gouvernement va-t-il offrir les mêmes garanties qu'il a données aux banques? Pourquoi ne pas traiter tout le monde sur le même pied en l'occurrence, car 900 employés pourraient se retrouver sur le pavé sans argent et sans aucune forme d'indemnisation?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous espérons, tout comme le député, que cette société pourra éviter la faillite. En ce qui concerne l'argent qu'elle doit aux travailleurs, que je sache, le syndic est non seulement tenu de rembourser les paies de vacances et autres avantages sociaux, mais il a l'argent nécessaire pour le faire. Aux termes de la loi sur les faillites, les membres du conseil d'administration doivent rembourser les salaires dus aux employés et l'Office d'expansion des entreprises qui rend des comptes au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce a un représentant au sein du conseil d'administration. Nous sommes donc en partie tenus de faire rembourser ces salaires et je suis persuadé qu'on s'occupera de rembourser ces travailleurs s'il y a lieu.

J'ajouterais que ma collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, a déclaré que le gouvernement tenait à modifier la loi sur les faillites de sorte que les employés soient traités en créanciers nantis en pareils cas. J'espère bien que tous les députés lui accorderont leur appui.

* * *

LE COMITÉ SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

LES ABSENCES RÉPÉTÉES DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et s'inspire du fait que sur les six députés qui sont membres du comité mixte du Sénat et des Communes chargé d'étudier la réforme du Sénat, j'entends les six députés libéraux qui devraient assister aux séances du comité, il n'y en avait que deux aujourd'hui à Edmonton. A vrai dire, les députés libéraux ont très souvent brillé par leur absence depuis le début des audiences. Je m'interroge donc sur la sincérité du premier ministre et du gouvernement...